

Jeux Olympiques de 2024 en France



Organisation sportive USCF modifiée en conséquence

« Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, 2024 sera une année exceptionnelle sur le plan sportif de par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques qui se tiendront respectivement du 26 Juillet au 11 Août 2024 puis du 28 Août 2024 au 08 Septembre 2024.

Cette organisation aura un impact considérable sur l'ensemble de l'activité des cheminotes et cheminots et de fait sur la planification annuelle sportive des activités de l'USCF.

En effet, nous le savons déjà, il sera demandé aux cheminotes et cheminots un effort de service sur la période allant de Juin à Septembre, limitant de manière drastique la possibilité de prise de congés personnels. De fait, pour la plupart d'entre nous, les congés devront être pris en amont de cette période c'est-à-dire de Avril à Mai, soit, surtout et plus probablement a posteriori de cette période, après Septembre et en Octobre, voir plus tard en 2025.

Cette situation en sera de même pour nos amis du Comité Métro.

A l'USCF, cette période de coupure, représente près de 70 à 80% de l'activité sportive nationale organisée en temps normal à ce moment-là.

Les élu.es de l'USCF ont envisagé dans un premier temps, un report de ces challenges sur des périodes allant de Avril à Mi-Mai et Mi-October à Novembre. Malheureusement, ce scénario ne tient pas pour de multiples raisons (gros potentiel de refus de CS sur ces périodes, congés pour de nombreux agents, incertitudes de l'ouverture des villages vacances du CCGPF, période d'organisation des challenges de comités...).

Face à cette forte probabilité d'échec et d'avoir une année sportive mise en grande difficulté par ces facteurs externes indépendants de l'USCF, les membres du comité directeur de l'USCF ont voté* l'organisation de l'activité USCF 2024 avec l'ambition suivante :

« Favoriser le sport de proximité pour toutes les disciplines et pour le plus grand nombre dans la limite des contraintes organisationnelles et budgétaires. »

Ceci va impacter l'organisation sportive USCF de la manière suivante :

- Les challenges nationaux 2024 sont annulés et les challenges des comités sont maintenus.
- Les rassemblements nationaux 2024 sont maintenu du fait qu'il n'existe pas de challenge de comité pour les disciplines concernées.

C'est donc contraint, mais en toute responsabilité et avec réalisme, face à l'effort de production que vont imposer les Jeux et la Direction SNCF aux cheminotes et cheminots, que les membres du Comité Directeur ont pris cette décision.

Néanmoins, leur volonté est de maintenir en 2024, en proximité et pour le plus grand nombre, dans le respect du cadre budgétaire de l'USCF et la faisabilité structurelle, le sport en entreprise pour les cheminotes et cheminots, dans votre intérêt à toutes et à tous. »

Christophe PAREL
Président de l'USCF

*Lors du Comité Directeur du 29/06/2023